



Aménagement d'un parcours d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu

Rapport n° CD/2017/035

Service Chef de file :

J530 - Service des sports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans le cadre de la démarche projet actuellement menée sur le site du Champ du Feu, il est proposé au Conseil Départemental de décider de la création d'un parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation, qui s'inscrit dans la compétence en matière de sports de nature du Département du Bas-Rhin.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes des projets de conventions y afférent.

Dans le cadre du projet mené sur le site du Champ du feu, il est proposé au Conseil Départemental de décider de mettre en place un parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation, qui serait l'un des premiers équipements de ce type dans le Bas-Rhin.

Cet équipement a pour objectif de contribuer au développement de nouvelles offres de pratiques « quatre saisons » (hors saison hivernale) et de participer par ce biais à la valorisation du patrimoine naturel et culturel du Champ du Feu.

Il est proposé que ce parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département au titre de ses compétences dans le domaine du sport (art. L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales) et des sports de nature (art. L.311-3 du Code du sport), en partenariat avec le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin et le foyer Oberlin à La Broque.

1. Présentation du projet

Le parcours d'orientation a vocation à être équipé d'un espace naturel aménagé et cartographié pour une découverte ludique d'initiation des sports d'orientation par tous les publics : familles, enfants, scolaires.

Selon les plans ci-joints, il se composerait de :

- 2 circuits verts « ludiques » pour les débutants :
 - o « Princesse Emma » : 9 postes - 2,2km – et une durée moyenne de 45mn à 1h15 ;
 - o « Serva » : 9 postes - 2,7km - une durée moyenne d'1h à 1h30.
- 2 circuits bleus pour une randonnée-orientation
 - o « Princesse Emma » : 11 postes - 3km - durée moyenne d'1h à 1h30 ;
 - o « Serva » : 12 postes - 4 km – durée moyenne de 1h15 à 2h.

Le parcours serait :

- libre d'accès ;
- accessible uniquement au printemps, été et automne et de jour ;

- destiné à une pratique de l'activité uniquement sur les chemins et pistes existants.

Le principe du parcours est de rallier les points de contrôles (postes ou balises). Les orienteurs utilisent une carte spécifique pour définir leur itinéraire.

2. Propositions de partenariats à conclure

Dans le cadre de ses compétences en matière de sport et de sports de nature précitées, le Département est habilité à porter un tel projet de création d'un parcours permanent d'initiation à l'orientation. Cette opération doit respecter les règles en vigueur et toutes les mesures de prévention prises pour limiter la survenance d'un dommage (entretien, signalisation, panneau d'information) et la mise en cause de sa responsabilité.

2.1 Proposition de projets de convention d'usage

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention d'usage relative à l'ouverture au public de parcelles foncières pour l'initiation à la pratique de l'orientation à conclure avec les propriétaires.

En accord avec les propriétaires fonciers publics et privés, il est proposé de limiter les déambulations sur le parcours uniquement aux chemins, pistes et sentiers existants et de conventionner avec les propriétaires des parcelles (soumises ou non au régime forestier) sur lesquelles les bornes seront implantées ainsi qu'avec l'ensemble des propriétaires fonciers impactés par le projet de parcours permanent d'initiation à l'orientation (parcelles comprises dans les sections cadastrales N° 6-7-8 et 9 de la commune de Belmont).

Afin de permettre la réalisation de ce parcours, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le modèle de convention à intervenir entre la collectivité départementale et les propriétaires des parcelles (liste figurant en annexe du présent rapport) sur lesquelles les bornes seront implantées, joint en annexe.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée délibérante de décider de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'adoption des conventions à intervenir entre la collectivité départementale et les autres propriétaires fonciers impactés par le parcours permanent d'initiation à l'orientation.

Les consignes aux usagers pour les inciter à rester sur les sentiers seront précisées dans les documents d'information.

En outre, il est proposé à l'Assemblée plénière de décider de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour établir un partenariat entre le Département et :

- le Comité Départemental de Course d'Orientation (CDCO)

Le CDCO serait en charge de la réalisation et de la mise à jour régulière de la cartographie, apporterait son expertise technique et assurerait l'entretien du parcours.

Dans ce cadre, le CDCO serait en charge de la réalisation de la carte d'orientation, précisant le parcours établi, ainsi que les zones interdites et les consignes de pratiques à respecter.

La carte serait couverte par le copyright « © Fédération Française de Course d'Orientation ».

Il est également proposé que cette carte soit dupliquée par le Département et libre d'accès auprès des offices de tourisme, des commerçants du Champ du Feu et téléchargeable, entre autres, sur le site internet du Département du Bas-Rhin. Enfin, une carte grand format serait affichée en amont du parcours, au niveau du parvis du Chalet du Champ du Feu.

Ce partenariat avec le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin (CDCO67) nécessite un conventionnement avec le Département du Bas-Rhin précisant :

- le droit d'usage et de reproduction de la cartographie par le Département ;
- les modalités d'entretien du parcours par la CDCO67.

Ce projet de convention à conclure serait ainsi proposé à une prochaine délibération de la Commission Permanente.

- le Foyer Oberlin de La Broque

Le Foyer Oberlin accueille une cinquantaine de mineurs relevant de la protection de l'enfance. Le Foyer est doté d'un atelier bois et propose aux jeunes des ateliers pédagogiques. Le partenariat permettrait de faire participer ces enfants à la réalisation du parcours :

- par la fabrication d'une cinquantaine de bornes ;
- par leur participation à la décoration des bornes (pyrogravure) ;
- par la valorisation de leur travail lors de l'inauguration du parcours.

Coût du projet pour le Département du Bas-Rhin : 3 000 €

- Achat bois, accessoires pour les bornes : 2 000 €
- Panneau d'affichage, dépliants : 1 000 €
- Conception et cartographie : 0 € (contribution du CDCO 67)
- Fabrication des bornes : 0 € (contribution du Foyer Oberlin de La Broque)
- Pose des bornes et panneau : 0 € (travaux en régie par le Département)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale Sud du 4 mai 2017 et sur proposition de son président, le Conseil Départemental :

- décide de créer un parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu, selon les plans joints en annexes, comprenant :

- 2 circuits verts « ludiques » pour les débutants :

- o « Princesse Emma » : 9 postes -2,2km – et une durée moyenne de 45mn à 1h15 ;*
- o « Serva » : 9 postes- 2,7km—une durée moyenne d'1h à 1h30.*

- 2 circuits bleus pour une randonnée-orientation :

- o « Princesse Emma » : 11 postes- 3km- durée moyenne d'1h à 1h30 ;*
- o « Serva » : 12 postes -4 km – durée moyenne de 1h15 à 2h.*

- décide de réaliser ce projet sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin;

- approuve les termes des projets de la convention d'usage type relative à l'ouverture au public de parcelles foncières pour l'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu ;

- autorise son président à signer les conventions d'usage relative à l'ouverture au public de parcelles foncières pour l'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu, selon le modèle type précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les propriétaires fonciers concernés par l'implantation des bornes listés en annexes de la présente délibération ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu précité et en particulier pour délibérer sur tous les actes, y compris les conventions dont :

- celles relatives aux propriétaires fonciers impactés par le parcours permanent d'initiation à l'orientation (parcelles comprises dans les sections cadastrales N° 6-7-8 et 9 de la commune de Belmont);

- celles relatives au droit d'usage et de reproduction de la cartographie du parcours d'orientation ainsi qu'aux modalités d'entretien du parcours d'orientation.

Strasbourg, le 07/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY